



Début de la séance : Le 12 Octobre 2020 à 19h00 (visioconférence)
Membres présents : Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Frédéric POCHÉLU, Fabrice CARRE, Stéphane BERNARD (CRA), Stéphane TANGUY VEYSSIERE, Julien TESSEYRE et Vincent LORIOU

Membres absents excusés : Cyril CHAVANT (CRI)

Invités :

Rappels / Observations

En cas de problème avec GIRPE, vous devez le signaler dans la journée à la CSR par email avec le secrétariat de la Ligue en copie en expliquant le problème rencontré. Pensez à fournir des impressions écrans ou photos comme preuves et/ou explications. Les emails :

csr@lnatt.fr
secretariat@lnatt.fr

L'objectif principal est de faire évoluer le logiciel si besoin afin d'améliorer le service mais aussi de s'assurer que le club a bien fait le maximum pour utiliser GIRPE.

Votre équipe est exempte sur une journée (poule incomplète), vous devez remplir une composition d'équipe soit en utilisant GIRPE ou bien directement dans SPID. C'est obligatoire.

Prise de licence : Ne pas attendre le dernier moment pour valider vos licences. Le week-end le secrétariat de la ligue est **fermé**. Vos demandes de transfert ou de mutation doivent être faites et être complètes avant le vendredi afin que le secrétariat puisse traiter la demande et basculer la personne dans la base de données joueurs de votre club.

Cas particulier méconnu des clubs : Une reprise d'activité d'un joueur n'est pas une mutation mais cela ne veut pas dire qu'il est entièrement « libre ». Si le joueur était licencié dans un autre club, même plusieurs années auparavant, une demande de transfert doit être faite par le club afin de pouvoir le licencier.

Phase 1 / Tour 1 19 et 20 Septembre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R3

R3 Poule P **Raq. Marmandaise (4) contre Lagruère (2)**
La rencontre a été gérée sur papier.
Amende de 5,00 euros pour non utilisation de GIRPE

Phase 1 / Tour 2

03 et 04 Octobre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R2

Poule A

Jurançon TT (1) contre US Mioissaise PP (3)

Le joueur Pascal FRUCTUEUX (n°3323741) de Mios a reçu un carton Rouge pour jet de raquette.

La CSR demande un complément d'information sur ce carton auprès des 2 capitaines.

Poule F

La Mothe St Heray (1) contre EP SLP (2)

Forfait simple du club de l'EP SLP non avisé auprès du club et de la CSR.

Défaite « 14-00 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

À titre exceptionnel, la CSR a décidé de ne pas appliquer la pénalité financière associée au forfait simple au club de l'EP SLP.

R3

Poule I

Limoges la St Antoine TT (1) contre Couzeix TT (3)

Le joueur DUNOU Jean-Michel (n°872484) du club de Couzeix s'est blessé au cours de sa première partie et n'a pas disputé ses autres parties. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Abandon pour sa 2^{ème} partie de simple.
- Forfait pour le double et sa partie 3, il n'y a pas de transfert de points.

Un certificat médical a été présenté.

Fin de la séance 21h00.

Prochaine réunion CSR : Non définie en séance